



**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :
INFORMATION SUR LES AIDES ÉCONOMIQUES ATTRIBUÉES EN 2023
ET BILAN DES DÉPENSES CONSACRÉES AUX AIDES D'ÉTAT
SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL AU COURS DE L'ANNÉE 2023**

Rapporteur : Patrick UGARTE

**DÉLIBÉRATION
Séance plénière du 24 juin 2024**

Le conseil économique, social et environnemental régional, sous la présidence de Pierre ALLORANT,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis de la 3^{ème} commission en date du 11 juin 2024,

Vu l'avis du Bureau en date du 17 juin 2024,

Vu la désignation de Madame Maria PEREZ, secrétaire de séance,

Monsieur Patrick UGARTE, rapporteur entendu,

DÉLIBÈRE

Avis adopté à la majorité.

Vote :

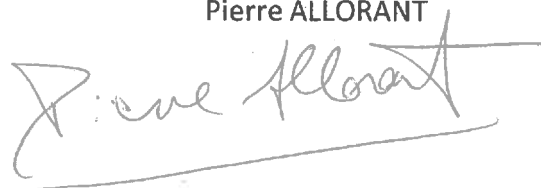
Pour : 86

Contre : 8

Abstentions : 2

Le Président du CESER Centre-Val de Loire

Pierre ALLORANT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Allorant', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Comme prévu par la loi du 13 août 2004 et les obligations communautaires, la Région présente le rapport annuel relatif aux aides économiques mises en œuvre sur le territoire régional par les collectivités territoriales.

L'année 2023 constitue la première année de conduite des aides régionales au monde économique du SRDEII¹ adopté en novembre 2022. De ce fait, cet exercice est un exercice de transition entre des dispositifs issus de la politique économique de la précédente mandature et les nouveaux CAP voulus moins nombreux pour plus de visibilité.

LES FAITS MARQUANTS DE 2023

En préambule, le CESER regrette la disparition du montant global des aides économiques aux entreprises (enveloppe budgétaire et nombre de bénéficiaires) auparavant mentionné dès l'introduction. Cette absence rend plus difficile la lecture du document et sa comparaison avec l'année précédente.

Cette omission se cumule avec une autre disparition signalée par le CESER en 2023 du tableau de « Répartition des aides accordées par

les collectivités (fonds européens inclus) ». Cet outil permettait une lecture rapide, fine et synthétique des aides des différentes collectivités territoriales de la région et offrait une information importante sur la dynamique d'aides apportées par les EPCI et les Départements.

Sans reprendre l'ensemble des aides accordées par la Région, ce bilan des aides appelle quelques remarques.

Les aides économiques directes aux PME-PMI

Le rapport identifie bien le caractère transitoire de l'exercice 2023 pour le Direction de l'Economie du Conseil régional avec la mise en route du nouveau SRDEII 2022-2028. Les anciens dispositifs sont demeurés permettant une continuité du versement d'aides aux entreprises et un relais progressif des nouveaux CAP a été assuré avec un dépôt des premiers dossiers au 4^{ème} trimestre de l'année. Ainsi, au global, l'aide aux PME-PMI a subi

une baisse de 22 % sur la dernière année passant de 15,083 M€ en 2022 à 11,758 M€ en 2023.

Spécifiquement sur les anciens CAP, la baisse observée est de près de 40 % des financements. Les *CAP Développement* (-56,9 %) et *Création/Reprise* (-22,8 %) sont les dispositifs connaissant les diminutions significatives.

Evolution des montants alloués par le Conseil régional CVL sur les anciens CAP (en k€)

Aides	2022	2023	Evolution (en %)
CAP Création/Reprise	3 577	2 763	-22,8
CAP Développement	9 561	4 119	-56,9
CAP Emploi/Formation	627	760	21,2
CAP RDI	1 319	1 514	14,8
Total	15 084	9 156	-39,3

Source : Traitement CESER d'après rapport

Les nouveaux CAP remodelés (*PME-PMI, Proximité, Transition Ecologique, Transition Numérique*) ont mobilisé au total 2,552 M€ qu'il conviendra dans les années à venir de déployer pour retrouver un rythme d'accompagnement régional à l'activité économique plus conforme aux standards de la Région. La communication de ces dispositifs précieux pour la modernisation et le

développement économique de notre région doit maintenant être poussée via des partenariats avec les relais identifiés : chambres consulaires et organisations professionnelles. Le déploiement des moyens humains de la Région dans ses « Maisons » situées dans les chefs-lieux

¹ Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation

départementaux² est un premier élément de réponse à cet objectif.

Le CESER renouvelle son souhait de bénéficier des données permettant de différencier les types d'entreprises concernées (secteur d'activité, taille d'entreprise), et ceci par département.

La mobilisation des CAP par département est sensiblement différente par rapport à la répartition productive régionale. Néanmoins, on note un rééquilibrage bienvenu des dépenses comparé à l'année 2021. De même, la « sur-

dotation » du Cher est un élément appréciable pour un territoire en retrait et pose toujours la question de cette absence de sur-dotation dans l'Indre. De même, la « sous-dotation » des départements les plus dynamiques, Loiret et Indre-et-Loire, constitue un questionnement. La montée en puissance des « *Maisons de la Région* » avec le déploiement de nouvelles ressources humaines dédiées à l'économie devrait constituer un élément supplémentaire de rééquilibrage territorial.

Répartition financière par départements des aides économiques aux entreprises

Départements	Répartition financière		Part salariés T4-2022
	2022	2023	
Cher	19,90%	18,90%	9,90%
Eure-et-Loir	11,70%	24,50%	15,00%
Indre	7,50%	6,70%	7,50%
Indre-et-Loire	19,60%	12,90%	25,70%
Loir-et-Cher	16,70%	20,00%	12,00%
Loiret	24,60%	17,00%	29,90%

Source : Traitement CESER d'après rapport et URSSAF-ACOSS

Les Pôles de compétitivité et clusters

Les structures collaboratives d'entreprises continuent d'être accompagnées en 2023 par la Région avec, après une augmentation de 30 % en 2022, une nouvelle hausse de l'enveloppe globale pour les clusters de 9 % avec deux structures supplémentaires. L'accompagnement nouveau du cluster *Mécateam* concrétise une préconisation de la Coalition Fret Ferroviaire³, animée par le CESER, sur le nécessaire développement d'un cluster ferroviaire en région.

Les Plans France 2030

Le CESER se félicite de l'action régionale en matière de déploiement des crédits nationaux liés au Plan France 2030. La deuxième année d'exercice de ce plan adopté début 2022 a permis l'investissement de crédits d'Etat à hauteur de 3,2 M€ pour la phase régionalisée (abondée à parité par la Région), et de 158 M€ pour la phase nationale.

En parallèle, une hausse de 13 % est observée pour les pôles de compétitivité après une baisse l'année précédente. Le CESER félicite les six structures accompagnées par la Région Centre-Val de Loire pour le renouvellement de leur labélisation par l'Etat en mars et en septembre 2023 (*France Water Team*).

La mobilisation de crédits d'Etat, parfois en lieu et place de dispositifs régionaux, permet une meilleure efficacité des investissements industriels et une rationalisation des enveloppes régionales dédiées.

² Voir avis du CESER CVL, 04/2024, Renforcer l'accompagnement en proximité des activités commerciales, artisanales, touristiques, sociales et solidaires

³ CESER-CFF, 02/2022, Contribution pour atteindre les objectifs de report modal vers le fret ferroviaire

L'économie sociale et solidaire

Les crédits engagés en faveur de l'économie sociale et solidaire se stabilisent avec une enveloppe de près de 10 M€ annuels.

Le CAP ASSO demeure le dispositif essentiel de cette catégorie, fortement apprécié par les acteurs du monde associatif avec un montant de subvention total de 9 M€. Cette enveloppe pourrait être sensiblement augmentée pour répondre aux enjeux de la nouvelle politique sur la vie associative adoptée par la Région en avril 2023.

Les autres dispositifs de la Direction de l'Economie

Le dispositif ARDAN⁴ porté depuis 1999 en région constitue un outil intéressant à même de favoriser le développement productif et/ou commercial des TPE-PME locales. Sa meilleure visibilité via une communication plus forte apparaît dès lors indispensable.

La transition énergétique doit constituer une priorité pour l'Exécutif régional visant des objectifs convergents :

Le tourisme

En déclinaison du SRDEII, la Région s'est dotée en avril 2023 d'une stratégie Tourisme à horizon 2030⁵. Les dispositifs d'aides proposés aux entreprises ont été largement remaniés sur cet exercice. Ainsi en 2023, le nouveau CAP Tourisme et ses déclinaisons ont mobilisé 1,872 M€ d'aides aux entreprises du secteur, soit une hausse sensible d'un tiers des montants par rapport à 2022.

Le modèle des CAP *Tourisme* combinant par étapes successives diagnostics thermiques et énergétiques, études préalables et travaux d'améliorations apparaît judicieux aux acteurs de la filière, quoique complexe par manque de visibilité dans un montage sur plusieurs années. Cependant, les capacités d'investissements

L'agriculture

Dans le domaine de l'agriculture, la diversité des financements européens, nationaux, régionaux, voire départementaux (sous convention régionale) rend toujours complexe l'appréciation de la totalité des concours financiers. Le CESER apprécierait de disposer d'un tableau synthétique résumant ces différents concours.

Le Conseil régional devrait adopter fin 2024 une nouvelle Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (SRESS) à horizon 2030 venant préciser le SRDEII sur ce secteur. Le CESER se félicite de la sollicitation du Président du Conseil régional pour une contribution de son assemblée dans le cadre de la large concertation ouverte au printemps 2024.

- Pour les entreprises, une baisse, ou tout du moins une augmentation raisonnable de leurs coûts de production et de leurs charges ;
- Pour la collectivité, une participation importante à la décarbonation de son économie.

propres des acteurs concernés apparaissent toujours limitées au regard des conséquences des remboursements de PGE jouant fortement sur les trésoreries. De même, les hausses des coûts de l'énergie, poste sensible pour les Cafés-Hotels-Restaurants, et le coût des améliorations conséquentes mais nécessaires des conditions de travail afin d'améliorer l'attractivité de la profession continuent à jouer sur les charges d'activités.

Le CESER regrette qu'il ne soit plus fait mention dans le document de la répartition de ces aides au niveau des départements. Cette information permettrait l'évaluation d'une nécessaire politique de diffusion des flux touristiques sur une plus grande partie de l'espace régional.

La politique agricole régionale bénéficie de 14 CAP *Filières* et de crédits sur les CRST pour un montant total de 9,77 M€ engagés en 2023, contre 10,23 M€ en 2022, soit une diminution de 4,5 %. Il s'agit d'une deuxième baisse successive sur ces crédits après 8,6 % en 2022. Le CESER encourage la Région à redéployer ses efforts sur sa politique agricole qui est d'une importance économique primaire et

⁴ Association Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles

⁵ CR CVL, 04/2023, *Stratégie de développement touristique régionale : Ambitions tourisme 2030*

essentielle dans un contexte géopolitique tendu, notamment en Ukraine et à cause de certains accords commerciaux bilatéraux. Les *CAP Filières* fonctionnent bien avec un taux de consommation des budgets très satisfaisant.

Le CESER se félicite de la signature de nouveaux *CAP Filières* en 2023 (*Horticulture-Pépinière 4, Viticulture 4, Forêt-Bois 5, Bovin Lait 4, Légumes 4*) permettant d'augmenter l'enveloppe dédiée au 14 filières engagées en région de 17,8 %. Au total sur 4 ans, cette politique devrait consacrer 28,8 M€ à l'agriculture.

Récapitulatif des 14 CAP Filières

Dispositifs CAP Filières	Somme engagée sur 4 ans
CAP Grandes Cultures 2	28 834 757 €
CAP Horticulture Pépinière 4	
CAP Viticulture 4	
CAP Bovin lait 4	
CAP Légumes 4	
CAP Forêt Bois 5	
CAP Pisciculture	
CAP Semence 3	
CAP Bovin viande 4	
CAP Equin 4	
CAP Caprin 4	
CAP Ovin 4	
CAP Viandes blanches 4	
CAP Apiculture 4	

Source : CR CVL, 06/2024, Bilan des aides économiques 2023

A l'image de 2022, la politique de soutien au développement de la conversion à l'agriculture biologique observe à nouveau une baisse sensible avec -11,6 % (après 17,2 % l'année dernière). Le

contexte de baisse de la consommation de ces produits se poursuit notamment du fait des tensions sur le pouvoir d'achat généralisé des ménages⁶.

DES DEMANDES DE PRECISIONS ET DE COCONSTRUCTION A L'EVALUATION

Le CESER souhaiterait, dans la poursuite de l'avis de 2023 sur le Bilan des aides économiques, disposer d'informations qualitatives détaillées à cinq niveaux sur ce bilan :

1. Les montants provenant de l'Etat, notamment en matière d'insertion ou de soutien de l'emploi ;
2. Sur chaque CAP, l'enveloppe initiale projetée et les crédits consommés ;
3. Sur chaque CAP, les sommes allouées par taille d'entreprise (TPE, PME, ETI, Grandes entreprises) ;
4. L'établissement d'un bilan global par grand volet sur le montant des subventions, des avances remboursables et des prêts ;

5. Les emplois maintenus, créés ou envisagés par action.

En sus, pour la bonne information sur la totalité des aides versées par les collectivités locales, le CESER apprécierait une amélioration du taux de retour des collectivités sollicitées (p.37).

Le CESER demeure en attente du référentiel de suivi-évaluation des 50 mesures du SRDEII 2022-2030 annoncé dans le précédent Bilan des aides économiques. Il encourage l'Exécutif régional à concerter son assemblée consultative dans ce cadre et à l'intégrer au comité de pilotage-suivi.

⁶ Source : Agence Bio, 2024, Baromètre des produits biologiques en France

CONCLUSION

Le bilan des aides économiques 2023 marque le premier exercice du *SRDEII Objectif 2030*. La baisse sensible des aides aux entreprises est le résultat logique de la mise en place de nouveaux dispositifs découlant du document stratégique cadrant la nouvelle intervention régionale en la matière. Le CESER soutient le Conseil régional dans le lancement de cette nouvelle politique.

Le CESER rappelle que ce bilan ne fait pas état de tous les accompagnements, notamment liés à l'aménagement foncier à vocation économique (réalisés par les intercommunalités et les départements) et à la formation (réalisés en partenariat Région – Education nationale – France Travail).

Cette nouvelle étape de l'aide aux entreprises est l'occasion de souhaiter une évaluation concertée et coconstruite avec le CESER de cette politique au service de l'emploi et du développement local sur les territoires.

INTERVENTIONS DES GROUPES



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 24 JUIN 2024

AVIS SUR LE RAPPORT DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : INFORMATION SUR LES AIDES ECONOMIQUES ATTRIBUEES EN 2023 ET BILAN DES DEPENSES CONSACREES AUX AIDES D'ETAT SUR LE TERRITOIRE REGIONAL AU COURS DE L'ANNEE 2023

Intervention de Monsieur Jean-Yves BRUN

Au nom du Groupe FO

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Monsieur le Rapporteur, cher(e)s collègues,

Même si mon propos introductif n'est pas lié directement aux aides versées par la Région, il semble important pour le **Groupe FO** de rappeler quelques éléments de la réalité de l'actualité économique et sociale dans notre Région.

C'est celle d'Impériales Wheels dans l'Indre ou de Pullflex en Indre-et-Loire, ce sont des entreprises qui ferment, des salariés que l'on licencie et des savoirs faire qui partent à l'étranger.

C'est aussi celle des entreprises du bâtiment qui ont déjà commencé à réduire leurs effectifs, voire à déposer le bilan pour certaines parce que le marché de la maison neuve s'est réduit de 65% entre 2021 et 2024 et que les programmes de logements sociaux sont fragilisés par l'absence de politique gouvernementale.

FO soutient la politique régionale d'aides économiques et, en particulier, celles qui peuvent favoriser la relocalisation d'activités industrielles, mais nous constatons trop souvent qu'avant de relocaliser, il faudrait d'abord ne pas continuer à délocaliser.

Pour revenir à l'avis sur le bilan des aides économiques versées par la Région, il n'appelle pas d'observations particulières du **Groupe FO**.

L'année 2023 étant une année de transition entre deux SRDEII explique la baisse des aides versées aux PME-PMI.

Dans un souci de clarté, **le Groupe FO** soutient la demande de bénéficier des données permettant de différencier les types d'entreprises concernées (secteur d'activité, taille d'entreprise), et ceci par département.

Le Groupe FO rappelle que l'avis du CESER sur la Décision Modificative n°1 attire l'attention de la Région sur les perspectives à venir d'une hausse des créances irrécouvrables pour les aides versées aux entreprises, compte tenu du contexte économique actuellement défavorable.

Il souhaite qu'un suivi des entreprises accompagnées soit mis en place, afin de maximiser les chances de réussite de leur développement.

Enfin, **le Groupe FO** s'interroge sur la politique régionale d'aides liées à la transition écologique, en particulier dans le secteur automobile au moment où la fin annoncée des moteurs thermiques va fragiliser de nombreux sous-traitants et supprimer des milliers d'emplois.

Le groupe FO votera favorablement pour l'avis présenté.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 24 JUIN 2024

Avis du CESER relatif à Bilan aides-eco 2023

Intervention de Monsieur Jérémy CONDAMINET

Au nom du groupe : UNSA Centre Val de Loire

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

L'UNSA Centre Val de Loire se félicite des efforts de la région dans les aides qu'elle propose sur le secteur économique. La région en a besoin pour progresser encore plus.

Cet argent doit être donné avec raison et contrôle. On ne peut pas aider à payer des actionnaires. L'aide doit, sauver des entreprises, créer de l'emploi, et dynamiser des secteurs économiques et/ou géographiques en difficultés.

L'UNSA souhaiterait donc le renforcement des contrôles des aides, lors du montage des dossiers d'aides. Un suivi pendant la phase de versement. Et surtout un contrôle après les aides à court et moyens termes pour s'assurer que ces aides aient réellement été utilisées selon leurs destinations première pour le bien de la Région.

Merci pour votre écoute.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 24 JUIN 2024

Avis sur le rapport : AIDES ECONOMIQUES ATTRIBUEES EN 2023 ET BILAN DES DEPENSES CONSACREES AUX AIDES D'ETAT SUR LE TERRITOIRE REGIONAL AU COURS DE L'ANNEE 2023

Intervention de Monsieur Gilles LORY

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, chers collègues

L'information sur les aides économiques dont nous sommes saisis permet de bien comprendre les natures de l'intervention régionale. Ce bilan, même s'il est encore perfectible comme le souligne notre rapporteur, permet de bien mesurer la diversité et les axes des interventions régionales.

Si les aides économiques directes aux PME-PMI versées par la région en 2023 sont en repli, ce n'est guère surprenant : on peut penser en effet que cela est la résultante de trois phénomènes :

- La période de transition avec la mise en place des nouveaux dispositifs régionaux
- Une période d'incertitude et de forte inflation qui a pu amener certaines entreprises à différer leurs projets
- Et surtout la mise en place des plans France 2030 (volet régional et national) ou les entreprises régionales se sont fortement impliqués, sans doute en substitution des CAP régionaux

L'avis présenté par notre rapporteur détaille bien des questions et interrogations que nous partageons.

Si nous saluons la volonté de transparence de la collectivité régionale, nous souhaiterions que cette même volonté de transparence soit mise en œuvre pour l'ensemble des aides économiques tant par les autres collectivités que par l'Etat en prenant en compte l'ensemble des aides accordées (aides directes, sur le foncier, exonérations diverses, etc...).

Alors que la question de l'utilisation de l'argent public est de plus en plus questionnée, que le refus du consentement à l'impôt progresse dans notre pays une telle transparence devient indispensable.

Elle permettra d'aller plus loin dans l'analyse et ainsi de vérifier que ces aides économiques permettent effectivement de :

- Créer des emplois pérennes et de qualité
- D'accompagner les entreprises dans les transitions économiques, sociales, sociétales et écologiques
- De relocaliser les secteurs d'activités stratégiques dont le pays a besoin

A la CFDT nous sommes convaincus de l'intérêt des aides économiques comme outil pour réorienter et accompagner notre économie, mais nous avons besoin de cette transparence, à tous niveaux, pour s'assurer que chaque euro dépensé l'est à bon escient, pour contribuer à l'intérêt commun avec des objectifs qualitatifs. Ces aides économiques doivent également constituer un engagement pour les entreprises ; nous avons malheureusement trop d'exemples ou des entreprises ne respectent pas les engagements pris une fois l'aide perçue : cela n'est pas acceptable ! Il faut donc aller vers une conditionnalité des aides qui doit représenter un bénéfice sociétal en contrepartie de l'aide financière accordée.

Nous nous associons donc à la demande de notre rapporteur d'une politique d'évaluation concertée et coconstruite d'évaluation des aides économiques. La CFDT votera l'avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 24 JUIN 2024

Avis du CESER relatif au bilan des aides économiques

Intervention de Monsieur Raphaël TILLIE

Au nom du groupe : CGT

Cette période particulière remet au cœur de la scène politique les questions de l'utilisation de l'argent public, des services publics, de la rémunération du travail et des politiques sociales.

L'heure est au choix entre des politiques soit solidaires dans une société apaisée, fraternelle et en paix, soit austéritaires dans une société autoritaire, xénophobe et violente.

Choisir l'équilibre rémunération capital/travail et l'équité fiscale permettant plus de justice et de protection sociale en tenant compte des urgences climatiques et la nécessaire transformation profonde de nos modes de production et de consommation.

Ou choisir la rémunération maximale du capital au détriment du travail, une fiscalité favorisant les plus riches au détriment des libertés publiques, du droit à l'expression, des droits des travailleur-ses.

Dans ce contexte, parler des aides publiques est quelque peu embarrassant car tout est à (re)construire et le saupoudrage est insatisfaisant.

Les aides économiques régionales baissent quand celles de l'Etat ne cessent d'augmenter. L'Etat n'a cessé d'augmenter son intervention dans l'économie au service du capital ; en 1979 : 9.4 milliards d'euros (2,4% du PIB) ; en 2022 : 175 milliards d'euros (6,6% du PIB).

Notre groupe considère que l'argent public doit prioriser le rééquilibrage entre les territoires au regard du budget contraint de la région. Les objectifs économiques liés à l'environnement et à l'amélioration de l'accès aux services ne sont possibles qu'avec des recettes. Les politiques d'économies, voire d'austérité nous ont amenés au bord du gouffre !

Une nouvelle fois, les clusters font parler d'eux et nous rappellerons, comme en avril 2023 :

« Ces groupements d'entreprises s'inscrivent dans une logique de compétitivité accrue, de mise en concurrence exacerbée des salarié-es, avec l'objectif d'absorber, de faire mourir les concurrents, dans le cadre de la conquête de nouveaux marchés, même si ces concurrents se trouvent dans notre propre région. »

L'exemple du cluster MECATEAM pour le ferroviaire aura des impacts évidents sur les cheminots des centres de maintenance !

On s'interroge toujours sur la pertinence :

- de la démultiplication des acteurs d'accompagnement. A quand une réelle simplification de la mise en œuvre des politiques publiques et des démarches pour les acteurs économiques ? Et accessoirement une meilleure utilisation de l'argent public !
- de la réponse aux besoins sociaux par le développement de structures dites de l'ESS pour assurer une mission de service public avec des salarié-es souvent précaires et sans grandes perspectives.

Enfin, force est de constater que ni les demandes de précisions formulées l'an passé par le CESER, ni la CGT qui demande la réunion de la commission d'évaluation des aides aux entreprises, n'ont pas été entendues. Les services de la Banque de France doivent être sollicités afin qu'aucune aide ne soit octroyée à des entreprises qui versent des dividendes à leurs actionnaires. L'impact des aides publiques sur l'emploi et la valeur ajoutée doit urgemment être mesuré.

La CGT s'oppose aux stratégies et aux politiques publiques qui ne répondent pas aux besoins des salarié-es et plus globalement aux populations. Elle ne validera pas l'avis



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.centre-valdeloire.fr